



www.pajemploi.urssaf.fr

Contrat de travail à durée indéterminée Assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Entre l'employeur :

- 1 Nom de naissance : Huguenin Nom d'usage : Prénom : Elodie.
Adresse : Bâtiment Clément entée D/3F, 295 Rue d'Industrie
..... Ville : Toul Code postal : 54260
En qualité de : père mère tuteur autre N° de téléphone : 06 45 55 02 40, 06 79 42 15

- 2 N° Urssaf ou Pajemploi :

et le ou la salarié(e) :

- 3 Nom de naissance : DIENON Nom d'usage : NAREY Prénom : Pamela.
Adresse : 189 Boulevard Aristide Briand
..... Ville : Toul Code postal : 54200
4 N° de Sécurité sociale : 2 81 11 86 194 014 76
5 Référence de l'agrément : 54C 003 003 04 79
Date de délivrance de l'agrément : 05/09/2012 ou date du dernier renouvellement : / /
6 Assurance « Responsabilité Civile Professionnelle » (préciser les coordonnées de la compagnie) :
GNF 22 rue de la république 54200 Toul
N° de police : 24 573 463 65 H
7 Assurance automobile : s'il y a lieu (coordonnées de la compagnie) : GNF
N° de police : 33 45 84 00 91 H

Les termes du contrat

- 8 Il est conclu un contrat de travail régi par les dispositions de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur. L'employeur remet un exemplaire de cette convention au salarié ou s'assure que celui-ci en possède un à jour.
- 9 Un contrat de travail écrit doit être établi pour chaque enfant gardé.
Nom : Huguenin Prénom : Eriana Né(e) le : 15/12/2010
- 10 DATE D'EFFET DU CONTRAT (à compter du premier jour de la période d'essai) : 10 janvier / /
11 Période d'essai
Durée : 10 janvier 2014, 10 mars 2014
Modalités de la période d'adaptation : 10 janvier 2014
- 12 Durée et horaire d'accueil
> Horaire hebdomadaire - nombre d'heures : 33 / semaine, selon le planning suivant :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Heure d'arrivée	11 h 30	11 h 30	8 h 30	11 h 30	11 h 30 h h
Heure de départ	17 h 30	17 h 30	17 h 30	17 h 30	17 h 30 h h

> Jour de repos hebdomadaire : Dimanche

> Planning mensuel s'il y a lieu :

> Accueil annuel :

Nombre de semaines d'accueil (planning annuel) : 7 semaines

Préciser le délai de prévenance en cas de modification de planning :

13 Rémunération

> Salaire horaire de base :

Salaire horaire brut de base : 3,70 € Salaire horaire net de base : 2,85 €

Salaire brut : montant du salaire avant déduction des cotisations salariales - Salaire net : montant du salaire après déduction des cotisations salariales

> Salaire mensuel de base : le salaire est mensualisé soit en année complète, soit en année incomplète :

a) Si l'accueil s'effectue sur une année complète :

Salaire mensuel brut*	Salaire mensuel net
..... € €

* (salaire horaire brut x nbre d'heures d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12

X c) Si l'accueil est occasionnel : Salaire mensuel brut* : € Salaire mensuel net : €

* (salaire horaire brut x nombre d'heures d'accueil dans le mois)

> Salaire majoré (à partir de la 46^e heure hebdomadaire) : Montant de la majoration : € Salaire horaire majoré : €

> Date de paiement du salaire : 5 mois

14 Congés payés

1/ Les droits sont définis dans le cadre de l'année dite de référence (du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).

2/ Le 31 mai, faire le point sur le nombre de jours de congés payés acquis et le salaire versé au cours de l'année de référence (y compris celui versé au titre des congés payés de l'année précédente), hors indemnités (entretien, nourriture...). Définir, compte tenu de la date d'embauche et s'il y a lieu, les dispositions particulières pour la première année de référence.

3/ S'informer mutuellement et annuellement sur les habitudes de prises de congés.

- Préciser le délai de prévenance de fixation des dates de congés :

- Modalités de paiement des congés en cas d'année incomplète :

- soit en une seule fois au mois de juin
 - soit lors de la prise principale des congés
 - soit au fur et à mesure de la prise des congés
 - soit par 12^e chaque mois
- CP payés par anticipation dès le 1^{er} mois
- 14 juillet
 - 11 novembre
 - 15 août
 - 25 décembre
 - 1^{er} novembre

15 Jours fériés

- Jours fériés travaillés :
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} janvier | <input type="checkbox"/> 8 mai |
| <input type="checkbox"/> Lundi de Pâques | <input type="checkbox"/> Jeudi de l'Ascension |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} mai | <input type="checkbox"/> Lundi de Pentecôte |

- soit en une seule fois au mois de juin
- soit lors de la prise principale des congés
- soit au fur et à mesure de la prise des congés
- soit par 12^e chaque mois
- CP payés par anticipation dès le 1^{er} mois
- 14 juillet
 - 11 novembre
 - 15 août
 - 25 décembre
 - 1^{er} novembre

16 Indemnités d'entretien et de frais de repas

- Indemnités d'entretien, montant journalier : 268 / 8h € 2,99 / 9h

- Repas fournis par : l'employeur l'assistant(e) maternel(le), montant : 2,50 € / repas

août : 1€

17 Indemnités diverses

- Frais de déplacement : 0,25 € / Km
- Autres :

18 Conditions particulières à définir s'il y a lieu :

- Contraintes de l'employeur :
- Modalités de l'accueil péri scolaire :
- Enfant présentant des difficultés particulières :
- Acceptation de la présence d'animaux domestiques chez le salarié : oui non
- Conditions et limites des sorties de l'enfant en dehors du domicile du salarié : promenade et ludothéque etc..
- Autres.....

19 Signature de l'employeur
(précédée de « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

À Toul, le 10/01/2014

Signature du salarié
(précédée de « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

À Toul, le 10/01/2014

MODELE D'AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Date d'établissement du contrat initial : ...10.../..01.../2014

Entre l'employeur

Nom, Prénom :Mme ANGEON, Clodie.....
Adresse : ...Bât. Aubert Embarc. D/37, 79b rue d'Australie.....
.....54 200 TOUL.....
En qualité de : (père, mère, tuteur, autre ...)mère.....

Et

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Nom, Prénom.....Mme MAREY, Pamela.....
Adresse : ...189 Bd Aristide Briand.....
.....54 200 TOUL.....

OBJET DE LA MODIFICATION : (sujet faisant référence à la page du contrat)

.....le nombre de semaines d'accueil.

CONTENU DE LA MODIFICATION :

Le contrat se prolonge jusqu'au 14 mars avec des
semaines de 17h15 à 16h15

Date d'effet de l'avenant : ...04.../..03.../2014

Fait àToul..... Le03/03/2014.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le(s) parent(s) employeur(s)

L'assistant(e) maternel(le)

Le père de l'enfant

La mère de l'enfant

lu et approuvé


lu et approuvé


MODELE mis à jour au 1er janvier 2014																																
BULLETIN DE SALAIRE												du	1 janvier 2014	au	31 janvier 2014																	
SALARIE												EMPLOYEUR																				
Nom	MAREY											Nom		ANGEON																		
Prénom	Paméla											Prénom		Elodie																		
Adresse	189 boulevard Aristide Briand 54200 Toul											Adresse		Batiment Aubert entrée D/37, 79b rue d'Austrasie 54200 Toul																		
N° S. Sociale	281118619401476											N° Pajemploi																				
N° agrément	54C0030030479											ou N° URSSAF																				
Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur																																
Emploi - Assistant(e) maternel(le)						Code NAF 88-91 A						Date d'embauche		10/01/2014																		
SALAIRE MENSUEL BRUT																																
Salaire mensualisé brut sur la base de						nombre d'heures		x								0,00																
Accueil occasionnel						nombre d'heures		42,55		x		3,70						157,44														
Heures complémentaires						nombre d'heures				x		0,00						0,00														
Heures majorées au taux de						nombre d'heures				x		0,00						0,00														
Retenue pour absence		de l'enfant				heures		du salarié				heures						0,00														
Autres retenues sur salaire										x		heures						0,00														
Congés payés (si non compris dans le salaire mensualisé)																																
												TOTAL SALAIRE BRUT						173,18 €														
COTISATIONS SALARIALES						Base (ligne 16)		Taux		Montant																						
SÉCURITÉ SOCIALE						173,18 €		7,80%		13,51																						
AUTRES CHARGES SALARIALES						173,18 €		5,00%		8,66																						
ASSURANCE CHOMAGE (à exclure si + 65 ans)						173,18 €		2,40%		4,16																						
						Base (ligne 16 * 0,9825)																										
CSG déductible heures normales						170,15 €		5,10%		8,68																						
CSG et RDS non déductibles heures normales						170,15 €		2,90%		4,93																						
												TOTAL COTISATIONS SALARIALES						39,93 €														
												SALAIRE NET						133,24 €														
INDEMNITES																																
Entretien : nombre de jours (ou heures)								à								= 22,08 €																
Nombre de repas		8		à 2,50 €		Nombre de goûters		7		à 1,00 €		= 27,00 €																				
								à								- €																
												Total indemnités								49,08 €												
Retenue sur indemnités																		-														
Autre indemnité		Frais de déplacement																+														
Indemnité de rupture																		+														
COTISATIONS PATRONALES : 40,95% du salaire brut								70,69 €		SOLDE A VERSER						188,27 €																
Récapitulatif des heures d'accueil du mois (heures à payer, conformément aux termes du contrat)																																
Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Heures									0,50				5,50								5,50		5,25					0,75	5,25	10,25	5,42	4,00
Nombre de jours de 8h et plus						1jrs		Nombre d'heures journées de moins de 8h														32,17 hrs										
Congés payés pris par le salarié						du		au								soit		Jours ouvrables														
Net mensuel imposable						138,18 €		Total mensuel jours d'accueil														9,00		jours								
Cumul annuel net imposable						138,18 €		Total mensuel d'heures d'accueil														42,42		heures								
Cumul annuel		repas 20,00 €		entretien		7,00 €		Cumul annuel d'heures d'accueil														42,42		heures								
Cumul congés pris à/c du 1er mai								jours ouvrables																								
Mode de paiement		chèque n° 111501020D														Signature de l'employeur																
Date de paiement		le 06/02/2014																														
A conserver par le salarié sans limitation de durée																																

Aide de 174,32 euros accordée pour l'APRE

-174,32
= 13,95

MODELE mis à jour au 1er janvier 2014																															
BULLETIN DE SALAIRE												du	1 février 2014	au	28 février 2014																
SALARIE												EMPLOYEUR																			
Nom	MAREY											Nom			ANGEON																
Prénom	Paméla											Prénom			Elodie																
Adresse	189 boulevard Aristide Briand 54200 Toul											Adresse			Batiment Aubert entrée D/37, 79b rue d'Austrasie 54200 Toul																
N° S. Sociale	281118619401476											N° Pajemploi																			
N° agrément	54C0030030479											ou N° URSSAF																			
Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur																															
Emploi - Assistant(e) maternel(le)						Code NAF 88-91 A						Date d'embauche			10/01/2014																
SALAIRE MENSUEL BRUT																															
Salaire mensualisé brut sur la base de						nombre d'heures						x				0,00															
Accueil occasionnel						nombre d'heures			15			x	3,70			55,50															
Heures complémentaires						nombre d'heures						x	0,00			0,00															
Heures majorées au taux de						nombre d'heures						x	0,00			0,00															
Retenue pour absence			de l'enfant			heures			du salarié				heures			0,00															
Autres retenues sur salaire												x	heures			0,00															
Congés payés (si non compris dans le salaire mensualisé)																															
												TOTAL SALAIRE BRUT						61,05 €													
COTISATIONS SALARIALES						Base (ligne 16)			Taux			Montant																			
SÉCURITÉ SOCIALE						61,05 €			7,80%			4,76																			
AUTRES CHARGES SALARIALES						61,05 €			5,00%			3,05																			
ASSURANCE CHOMAGE (à exclure si + 65 ans)						61,05 €			2,40%			1,47																			
						Base (ligne 16 * 0,9825)																									
CSG déductible heures normales						59,98 €			5,10%			3,06																			
CSG et RDS non déductibles heures normales						59,98 €			2,90%			1,74																			
TOTAL COTISATIONS SALARIALES																															
												SALAIRE NET						46,97 €													
INDEMNITES																															
Entretien : nombre de jours (ou heures)						3			à			2,68 €			=	8,04 €															
Nombre de repas			3	à	2,50 €	Nombre de goûters			1	à	1,00 €	=	8,50 €																		
									à						=	- €															
Total indemnités																															
16,54 €																															
Retenue sur indemnités																		-													
Autre indemnité			Frais de déplacement															+	1,70 €												
Indemnité de rupture																		+													
COTISATIONS PATRONALES : 40,95% du salaire brut									24,92 €			SOLDE A VERSER						65,21 €													
Récapitulatif des heures d'accueil du mois (heures à payer, conformément aux termes du contrat)																															
Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Heures			3,67		7,33	4,00																									
Nombre de jours de 8h et plus						0jrs			Nombre d'heures journées de moins de 8h									15,00 hrs													
Congés payés pris par le salarié						du				au							soit				Jours ouvrables										
Net mensuel imposable									48,71 €			Total mensuel jours d'accueil									3,00 jours										
Cumul annuel net imposable									186,89 €			Total mensuel d'heures d'accueil									15,00 heures										
Cumul annuel	repas	27,50 €	entretien			30,12 €	Cumul annuel d'heures d'accueil									57,42 heures															
Cumul congés pris à/c du 1er mai									jours ouvrables																						
Mode de paiement			ospda									Signature de l'employeur																			
Date de paiement			06/03/2014																												
A conserver par le salarié sans limitation de durée																															

BULLETIN DE SALAIRE												du	1 mars 2014	au	31 mars 2014																
SALARIE												EMPLOYEUR																			
Nom	MAREY											Nom		ANGEON																	
Prénom	Paméla											Prénom		Elodie																	
Adresse	189 boulevard Aristide Briand 54200 Toul											Adresse		Batiment Aubert entrée D/37, 79b rue d'Austrasie 54200 Toul																	
N° S. Sociale	281118619401476											N° Pajemploi																			
N° agrément	54C0030030479											ou N° URSSAF																			
Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur																															
Emploi - Assistant(e) maternel(le)					Code NAF 88-91 A					Date d'embauche					10/01/2014																
SALAIRE MENSUEL BRUT																															
Salaire mensualisé brut sur la base de					nombre d'heures					x		0,00																			
Accueil occasionnel					nombre d'heures					12,83		x 3,70			47,47																
Heures complémentaires					nombre d'heures					0		x 0,00			0,00																
Heures majorées au taux de					nombre d'heures							x 0,00			0,00																
Retenue pour absence		de l'enfant			heures			du salarié			heures			0,00																	
Autres retenues sur salaire											x		heures			0,00															
Congés payés (si non compris dans le salaire mensualisé)															4,75 €																
															TOTAL SALAIRE BRUT			52,22 €													
COTISATIONS SALARIALES					Base (ligne 16)					Taux			Montant																		
SÉCURITÉ SOCIALE					52,22 €					7,80%			4,07																		
AUTRES CHARGES SALARIALES					52,22 €					5,00%			2,61																		
ASSURANCE CHOMAGE (à exclure si + 65 ans)					52,22 €					2,40%			1,25																		
					Base (ligne 16 * 0,9825)																										
CSG déductible heures normales					51,30 €					5,10%			2,62																		
CSG et RDS non déductibles heures normales					51,30 €					2,90%			1,49																		
TOTAL COTISATIONS SALARIALES															12,04 €																
															SALAIRE NET			40,18 €													
INDEMNITES																															
Entretien : nombre de jours (ou heures)										à		=			5,67 €																
Nombre de repas		1	à	2,50 €	Nombre de goûters			2	à	1,00 €	=	4,50 €																			
										à		=			- €																
															Total indemnités					10,17 €											
Retenue sur indemnités															-																
Autre indemnité		Frais de déplacement													+																
Indemnité de rupture															+																
COTISATIONS PATRONALES : 40,95% du salaire brut										21,32 €			SOLDE A VERSER			50,35 €															
Récapitulatif des heures d'accueil du mois (heures à payer, conformément aux termes du contrat)																															
Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Heures					8,83	4,00																									
Nombre de jours de 8h et plus					1jrs					Nombre d'heures journées de moins de 8h								4,00 hrs													
Congés payés pris par le salarié					du						au							soit			Jours ouvrables										
Net mensuel imposable										41,66 €		Total mensuel jours d'accueil								2,00			jours								
Cumul annuel net imposable										228,55 €		Total mensuel d'heures d'accueil								12,83			heures								
Cumul annuel		repas	30,00 €		entretien			35,79 €		Cumul annuel d'heures d'accueil								70,25			heures										
Cumul congés pris à/c du 1er mai										jours ouvrables																					
Mode de paiement		en espèce										Signature de l'employeur																			
Date de paiement		07/04/2014										ANGEON																			
A conserver par le salarié sans limitation de durée																															